

L'hon. M. Stanfield: C'est certainement ce qu'il veut faire.

M. Gleave: Ces avances sont des paiements que doivent rembourser les agriculteurs s'ils font des livraisons de céréales. Le ministre est-il d'accord?

L'hon. M. Olson: Monsieur l'Orateur, le ministre sait tout autant, et peut-être un peu plus que le député, comment ces avances en espèces sont versées. En réalité, l'amendement du député contient les mots «pour permettre au cultivateur canadien de toucher le revenu en espèces supplémentaires dont il a un besoin urgent». Je signale que plus d'argent comptant a été affecté ces cinq derniers mois à l'économie des céréales, surtout du blé, que jamais auparavant par quelque gouvernement que ce soit. C'est également vrai que ces avances en espèces ne portent aucun intérêt.

M. Muir (Lisgar): Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur l'Orateur, le ministre peut savoir ce dont il parle, mais ce qu'il fait présentement, c'est d'embrouiller et de décevoir le public.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre.

L'hon. M. Olson: Seuls les gens qui veulent déformer notre programme sont embrouillés ou déçus par mes paroles.

Il y a beaucoup d'autres questions que nous n'avons pas abordées. Les récoltes nous créent des problèmes dans certaines parties de l'Ouest. Vendredi dernier, j'ai annoncé un programme qui, nous l'espérons, améliorera la situation. A mon avis, la plupart des gens conviennent que les fermiers canadiens sont actuellement coincés dans l'état coûts-prix. Mais les députés ont tort de dire que le gouvernement actuel n'a pas réussi à établir des programmes pour y remédier. Nous pourrions examiner ce que le gouvernement a fait au cours des douze derniers mois, les avances en espèces, par exemple, mais je n'ai pas le temps de m'y attarder. L'hiver dernier, nous avons aidé plusieurs groupes qui vendent des produits de base. Cet automne, le gouvernement a adopté des mesures qu'on a vues d'un bon œil, même si elles n'ont pas réglé tous les problèmes. Le gouvernement actuel a fait plus que tout autre que je connaisse.

[Français]

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord, au début de mes remarques sur la motion de censure présentée par le parti conservateur progressiste non seulement blâmer le gouvernement de ne

pas avoir pris les dispositions nécessaires pour assurer aux cultivateurs leur juste part du revenu national, mais également faire des suggestions visant à l'édification d'une société vraiment juste pour toutes les classes sociales et pour toutes les catégories de travailleurs, y compris les cultivateurs.

Il est décevant de constater que, d'année en année, la part de profit que touche le cultivateur continue à diminuer.

L'honorable ministre de l'Agriculture (M. Olson) a cité des chiffres éloquentes et, à mon sens, il a fait preuve d'honnêteté en réfutant l'accusation voulant que le gouvernement n'avait pas pris les mesures nécessaires pour résoudre ce problème. Personne ne conteste que des efforts ont été faits, mais ces efforts n'ont pas réussi à faire bénéficier davantage la classe agricole du fruit de son travail, de ses tentatives de participer à l'activité canadienne, en produisant les denrées nécessaires à l'alimentation de la population.

Je voudrais citer l'exemple qui préoccupe les ménagères et les producteurs de bœuf. La fermeté du prix du bœuf au détail en vigueur depuis au moins trois mois nous rappelle la montée graduelle des frais de vente des denrées alimentaires. Dans ces frais de vente, il faut établir la différence entre le prix au consommateur et celui que touche le cultivateur.

Tout le monde sait qu'un bouvillon de 1,000 livres ne peut fournir 1,000 livres de «steak» de choix. La proportion des morceaux de premier choix est d'environ 125 livres ou de 10 p. 100 du poids total de l'animal. Mais personne ne comprend que le prix de détail d'un très bon rôti de bœuf soit maintenu au supermarché au niveau de juin dernier, soit \$1.59 la livre, alors que de la mi-juin au début d'octobre, le prix des bouvillons au parc à bestiaux a baissé d'environ \$10 les 100 livres.

Les intermédiaires et, en particulier, les détaillants, ont pour leur dire: Aucun de nos clients n'est tenu d'acheter du bœuf à \$1.59 la livre; il y a toute une gamme de coupes moins coûteuses parmi lesquelles il est à même de choisir. Ce à quoi l'on pourrait répliquer qu'aucun client n'est tenu non plus de croire qu'une épicerie a raison de maintenir son prix du bœuf quand le prix d'un bouvillon baisse de \$10, du moins au parc à bestiaux.

Pourtant, tout ce monde du circuit commercial: vendeur à commission, exploitant d'abattoir, grossiste, détaillant, bref, tous rejettent cette responsabilité.

Le fait est évident: les hausses sont rapides et fréquentes à l'épicerie lorsque les prix à la ferme s'améliorent un tant soit peu. Par contre, les baisses sont lentes et rares au palier du détail, lorsque les prix baissent à la